

Pouvoir d'emprunt

Si j'ai présenté ainsi ma question au député, c'est parce qu'il souhaite davantage de coupes. Croit-il qu'elles doivent être générales et qu'il faut traiter de la même façon tous les citoyens de toutes les régions du pays? Il justifie les coupes dans l'assurance-chômage, par exemple, de la même façon que le ministre des Finances (M. Wilson). Dans son exposé, le ministre des Finances a dit, comme le député l'a répété aujourd'hui, que certains Canadiens ne voulaient pas travailler, qu'ils étaient paresseux et qu'ils ne voulaient pas des emplois qui leur étaient offerts. On nous a dit que 167,000 emplois sont disponibles quelque part au Canada. Je voudrais que quelqu'un me dise où ils sont.

● (1720)

Je tiens à dire au député qu'à Fort McMurray, qui se trouve dans la circonscription d'Athabasca, il y a 8,000 Terre-Neuviens sur une population de 25,000 habitants. Si ces Terre-Neuviens sont là, ce n'est pas par plaisir. Ils préféreraient être chez eux. Ils sont là parce qu'ils veulent travailler. Ils ont emprunté de l'argent et ils ont fait du stop jusqu'à Fort McMurray pour obtenir un emploi. Ce ne sont pas des assistés, ils gagnent un salaire. Il faut démythifier l'idée selon laquelle certaines personnes ne veulent pas travailler.

Le député estime-t-il, lui aussi, qu'en plus des coupes déjà faites, il faudrait réduire davantage l'assurance-chômage dans les provinces de l'Atlantique avant de créer des emplois? Dans les provinces de l'Atlantique, il n'existe aucune autre possibilité d'emploi. Si le député le croit, comment fait-il le rapport avec la politique d'expansion économique régionale? Nous ne savons toujours pas si le parti conservateur est vraiment pour l'expansion économique régionale. Si c'est le cas, comment pourrait-on, selon le député, réduire l'assurance-chômage avant de créer des emplois sans aller à l'encontre de la politique d'expansion économique régionale? S'il n'est pas pour l'expansion économique régionale, pourquoi alors fait-on aux provinces des paiements de péréquation en partant du principe que certaines d'entre elles sont défavorisées?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je dispose sans doute d'un temps illimité pour répondre à cette série de questions qui traitent toutes de la politique du gouvernement. En deux mots, le député sait que les Canadiens veulent travailler et qu'ils sont travailleurs. Ce sont également des gens intelligents.

Selon le régime actuel, les prestations d'assurance-chômage atteignent 60 p. 100 du salaire. Par exemple, si vous faites 40 heures de travail par semaine à \$10 de l'heure, cela vous donne \$400 brut par semaine. Vos prestations d'assurance-chômage, qui équivalent à 60 p. 100 du salaire, s'élèveront à \$240 par semaine, moins l'impôt qui s'applique dans un cas comme dans l'autre. Ce serait ridicule par conséquent de songer à prendre un emploi rémunéré moins de \$9 l'heure vu la différence dans les impôts à payer et le coût du transport pour se rendre au

travail. Certains aspects du régime nuisent beaucoup à l'emploi. Ce que nous devons faire, c'est instaurer dans le régime d'assurance-chômage des mécanismes qui encourageront les gens à travailler. Voilà le problème.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses. D'abord, vu le poste prestigieux qu'occupe le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) à titre de président du comité des finances, je serais tout à fait prêt, et je suis certain que mes collègues de tous les partis le seraient aussi, à prolonger la période des questions afin qu'il puisse continuer. Je ne veux pas qu'il se sente brimé vu le rôle qu'il doit jouer à la Chambre des communes et au Parlement. Quand j'aurai posé ma question, monsieur le Président, vous pourriez peut-être demander si la Chambre consent à l'unanimité à permettre au député de continuer à répondre aux questions pendant quelque temps encore, par exemple cinq minutes.

Des voix: D'accord.

M. Deans: C'est d'accord? Pourriez-vous poser la question, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de répondre aux questions pendant encore cinq minutes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais j'ai entendu un non. La question du député devra être très succincte, sinon je devrai l'interrompre.

M. Deans: Monsieur le Président, je trouve que c'est malheureux. Je voudrais poser une question bien simple au député. En l'écoutant, je me suis demandé s'il était déjà allé à Damas. Je voudrais qu'il me dise maintenant s'il connaît le chemin de Damas. Cela me semble probable.

Le député essaie-t-il de dire à la Chambre qu'il n'est plus d'accord avec le texte de la motion qu'avait présentée l'ancien chef de l'opposition officielle et qui disait:

... la Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière...

Le député veut-il dire maintenant qu'il...

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Nous n'avons pas eu le consentement unanime pour prolonger la période des questions. Par conséquent, les questions et les observations doivent se terminer maintenant. Nous avons déjà dépassé la période de dix minutes autorisée. Peut-être un jour, le député de Mississauga-Sud pourra-t-il répondre à la question du député de Hamilton Mountain. Je voudrais maintenant donner la parole au député de Hamilton-Est (M^{me} Cops).